

# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION GROUPE E

## RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

1. Propriétaire: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_
2. Emplacement de la construction  
Lieu, rue, n°: \_\_\_\_\_  
Commune: \_\_\_\_\_ Parcelle, art. n°, coord.: \_\_\_\_\_
3. Caractéristiques du bâtiment:  industriel  commercial  
 villa à \_\_\_\_ famille/s  locatif, nombre d'appartements \_\_\_\_  
 autres \_\_\_\_\_
4. Architecte ou personne chargée des travaux: \_\_\_\_\_

### Les annexes ci-après, sont indispensables pour traiter votre dossier :

- le plan de situation de la mise à l'enquête en version DWG et PDF (éch. 1 :500 ou 1 :1000)
- un plan avec emplacement du tableau électrique
- un plan de façade avec proposition d'emplacement du CSG
- une fiche PDIE 53.15.01 concernant l'accessibilité aux CSG et aux compteurs (uniquement pour les habitations de plus de 3 logements)

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (si disponibles)

5. Genre de chauffage prévu:  à mazout  
 avec pompe à chaleur\*  
 autre\*
- \*description du système à remettre avant réalisation de l'installation PDIE art. 63
6. Production d'eau chaude:  électrique, contenance du chauffe-eau: litres \_\_\_\_ nbre \_\_\_\_  
 autres
  7. Installation autoproductrice:  IAPa (avec mise en parallèle)  
 IAPs (sans mise en parallèle)
  8. Installation de stockage:  Possibilité de stocker de l'énergie à partir du réseau  
 Possibilité d'injecter de l'énergie sur le réseau
  9. Entreprise autorisée chargée des installations électriques: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  10. Intensité des fusibles du coupe-surintensité général (CSG): \_\_\_\_\_ A
  11. Remarques: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Nous rappelons que la responsabilité de la pose des coffrets dans les règles de l'art incombe au maître d'œuvre, respectivement à l'entreprise de construction mandatée pour les travaux. **En aucun cas Groupe E ne saurait être tenu pour responsable de la présence d'humidité ou de condensation dans l'environnement des coffrets, ni être appelé à réparer quelque dommage qui pourrait survenir dans ces cas.**

Afin de prévenir tous problèmes de condensation à l'intérieur du coffret électrique ou multimédia, nous attirons votre attention sur la nécessité d'observer les quelques prescriptions ci-après concernant la pose de ces éléments :

- Respecter les directives du plan de pose établi par le fournisseur (fourni avec moule d'encastrement)
- L'implantation du coffret doit se faire, si possible, dans un mur à l'arrière duquel il n'y a pas de pièces chauffées (mur de cave, garage, réduit, etc.)
- Si l'implantation du coffret se fait dans un mur avec une pièce chauffée à l'arrière ou une salle d'eau, il faut mettre en place une isolation supplémentaire au dos du coffret selon plan du fournisseur, ceci afin d'éviter la formation de condensation à l'intérieur du boîtier
- L'architecte doit donner au préalable toutes les informations nécessaires au maçon sur la nature et l'épaisseur de l'isolation à mettre en place, en fonction des situations, pour éviter tout problème de condensation.